

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022**

**N° 2022-15**

**Finances - Budget Principal – Compte de Gestion 2021-  
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 29 Mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT.

En exercice : 21  
Présents : 16  
Votants : 20

**Excusés :**

Christine ADRIAN, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU.

**Pouvoirs :**

Jean-Luc FOURNIER à Dominique RENAULT.  
Joël GIRARD à Valérie LABOUACHRA.  
Sébastien GALERON à Frédéric CUILLERIER.  
Charline MARTINEAU à Bruno GUITTARD.

**Secrétaires auxiliaires :** Adeline BOIZARD.

Rapporteur Serge **LEBRUN**

Monsieur l'Adjoint aux finances informe les membres du Conseil municipal qu'avant d'examiner le Compte Administratif 2021, il convient d'étudier le Compte de Gestion 2021.

Madame le Comptable Public de la Collectivité, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, a dressé le Compte de Gestion. Ce dernier s'accompagne des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Madame le Comptable Public de la Collectivité a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

L'ensemble des montants porté au Compte de Gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>                                   |                |
|--|----------------|
| Recettes réalisées (titres émis diminués des réductions de titres) | 3 440 069,11 € |
| Dépenses réalisées (mandats émis diminués des mandats annulés)     | 3 082 976,21 € |
| Résultat (excédentaire)  | 357 092,90 €   |

| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                                |              |
|--|--------------|
| Recettes réalisées (aucune réduction de titres)                | 533 152,08 € |
| Dépenses réalisées (mandats émis diminués des mandats annulés) | 780 058,97 € |
| Résultat (Déficit)   | 246 906,89 € |

Le déficit d'investissement s'explique par le report de versement de subventions à percevoir.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver le Compte de Gestion établi par le Comptable public pour le Budget Principal de l'exercice 2021.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
A Saint-Ay, le 22 avril 2022

Le Maire

Frédéric **CUILLERIER**

Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage le  
Pour le Maire,  
La Directrice Générale Adjointe,

Adeline **BOIZARD**.